

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 septembre 2020 A 18 heures

Date de la convocation : 07/09/2020

Nombre de Conseillers : 9

en exercice : 9

en présence : 7

en absence : 2 avec pouvoir

votants : 9

Le lundi 14 septembre 2020 à 18 heures, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente.

Etaient présents : SAUTY Eric, FAURIE Françoise, PAILLARD Véronique, PAILLARD Gérald, POINSOT Monique
HANNOYER Marc

Etaient excusés : FLEURISSON Daniel, POINSOT Armand

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal des 4 et 8 juillet 2020

Modification de l'ordre du jour

Délibération sur la liste des commissaires de contrôle des impôts

La nomination de 24 commissaires doit faire l'objet d'une délibération par le Conseil Municipal dont 8 pour la taxe d'habitation, 8 pour la taxe foncière bâtie, 4 pour la taxe foncière non bâtie et 4 pour le CFE. Le centre des impôts ne retiendra que 12 noms tirés au sort.

Après avoir listé les noms des personnes concernées, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

I- Délibération sur les délégations des compétences du Conseil Municipal au maire

La Préfecture de Côte d'or a rejeté la délibération relative à la délégation du maire sur les compétences acceptées par le Conseil Municipal pour imprécision car les sommes planchées qui ne nécessitent pas une délibération, n'avaient pas été clairement définies.

Après lecture des points à redéfinir, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord sur les délégations données à Madame le Maire.

II- Délibération pour ouverture de crédits

Afin de régler la somme de 11 066 € au titre de la TVA 2019, réglée en 2020 alors que les crédits n'étaient pas encore ouverts, il faut une délibération du Conseil Municipal pour annuler les 11 066 € au compte 673 et faire un titre au compte 7022 pour 10 900 € et 133,34 € au compte 7024.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour ouvrir ces 2 lignes de compte et faire les mandats y afférents.

III- Délibération sur le dossier du personnel titulaire

Madame Dupré Isabelle ayant notifié par écrit sa demande de mise à la retraite anticipée, nous avons constitué son dossier afin de traiter sa demande.

En attendant l'arrêté définitif de mise à sa retraite émanant du centre, après avoir échangé, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, pouvoir à Madame le Maire pour solder le montant des sommes restant dues à Madame Dupré en faisant appel au centre de gestion.

IV- Délibération ONF sur l'inscription à l'assiette de l'exercice 2021 et gestion de la forêt

Sur l'exercice 2020/2021, les parcelles 24 et 25 seront ouvertes aux affouages avec une partie de la parcelle 35 qui va servir de plate-forme de retournement des grumiers (non encore acceptée).

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord sur l'inscription à l'assiette de l'exercice 2021 pour les parcelles 24 et 25.

Gestion de la forêt

Pour l'exercice 2020, la mairie attend la subvention sollicitée auprès de l'Onf pour la régénération de la coupe à blanc de la parcelle 36.

Sur les parcelles 13 et 14 où une coupe à blanc a été faite auparavant, l'ONF veut compter les chênes en pousse et conserver les taillis autour des grands chênes. Car le nettoyage de la végétation autour des grands arbres apportant trop de lumière, favorise la pousse de « gourmands » sur leurs troncs, créant des « nœuds » qui nuisent à la qualité et donc à la rentabilité du chêne.

La parcelle 22 a été mise en vente au vu du petit nombre d'affouagistes déjà occupés par les têtes de chênes à débiter.

Éric Sauty a fait un rapport au Conseil de la réunion qui s'est tenue le 14 septembre matin entre l'ONF (M. Laurenti - Responsable Auxois-Morvan, M. Balmet – Secteur d'Arnay, M. Devaux – Secteur de St Pierre-en-Vaux et futur remplaçant de M. Balmet, qui va partir à la retraite), Mme le Maire et Françoise Faurie.

L'ONF a rappelé deux décisions gouvernementales :

- La commune reste propriétaire de ses bois MAIS la gestion doit être confiée obligatoirement à l'ONF
- Cette gestion concerne TOUS les bois de la commune (forêt et bois communaux).

Madame le Maire a demandé les circulaires stipulant ces obligations.

Des garants « bois » seront désignés prochainement.

Une réunion aura lieu le 24 septembre prochain entre la mairie et un propriétaire de bois de St Pierre-en-Vaux qui souhaite faire une plate-forme de retournement pour ses grumiers sur un terrain qui se situe sur la commune de Maligny.

V- Délibération renouvellement baux de fermage

Le renouvellement de 2 baux de fermage doit avoir lieu en décembre 2020. Vu les retards de paiement de ces fermages, une lettre recommandée sera adressée aux personnes concernées pour leur demander le règlement des sommes restant à honorer.

Avant de prendre une décision définitive, les membres du Conseil Municipal demandent à Mme le maire de prendre conseil auprès de la chambre de l'Agriculture pour connaître la marche à suivre si le non renouvellement est décidé. En cas de fin de fermage, il est envisagé de louer ces terrains à de jeunes agriculteurs.

VI- Travaux de voirie

Daniel Fleurisson a établi un devis des travaux de voirie de l'ensemble de la commune. Les priorités restent à définir.

Marc Hannover fait le point sur la signalisation routière dans la commune : 19 panneaux seraient à changer et des bandes de signalisation à repeindre. Coût d'environ 4 000 €. Une solution économique serait de mettre la commune en priorité à droite.

Une réunion sera organisée prochainement avec un responsable de la DDE qui rendra un avis sur tous ces sujets.

Un appel à projet va être lancé pour la réfection de la ruelle de l'Eglise et la rue de la Fontaine St Pierre qui fera l'objet d'une demande de subvention.

VII-La gestion de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Mme F. Faurie qui a fait une étude sur 2 ans des temps de location et du coût de l'électricité, est d'accord pour fixer le prix de la location de la salle des fêtes à 200 € le week-end (frais d'électricité compris). Ce coût rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021 si la gestion des

locations reste assurée par Mme Sylvie GAUDRY et si elle en est d'accord, Mme le Maire va se renseigner auprès du Centre de Gestion sur les modalités de sa rémunération. Le sujet sera ré-abordé au prochain Conseil.

VIII- Plan d'entretien du village

M. Marc Hannover s'est proposé de suivre le travail du cantonnier, il lui a établi un planning de travail car un agent d'entretien est indispensable pour entretenir le village. Il est noté que pour l'accomplissement de sa tâche il n'a pas de matériel adéquat (pas de bras sur le tracteur pour l'élagage par exemple).

La proposition d'acquérir proposée d'un pick-up pour plus de facilité dans les différents travaux de la commune fait débat au sein du Conseil. Aucune décision définitive n'est prise.

IX- Informations et questions diverses

- Début des travaux de voirie : place et rue de la Jonchère par Eurovia le 5/10/2020. L'entreprise fera dans la foulée la réfection des abords de la maison de Mme Marquet (devis fait pour un montant de 2 148,06 € TVA inclus).
- Siceco : reversement de 212 € au titre de la redevance 2020 et réunion de la clé du Siceco le 11/09/2020 pour l'élection de son président et des délégués.
- Une demande de dégrèvement a été adressée à la SAUR pour la fuite de 500 m3 d'eau à la salle des fêtes.
- M. Gérard PAILLARD souhaiterait que la chaîne devant la mairie soit supprimée et qu'un parking soit créé. Or, une place de parking pour handicapé est déjà prévue devant la mairie, ainsi qu'une armoire pour la fibre à côté d'une bouche à incendie. Il faut réfléchir à un aménagement global.
- Célébration d'un mariage le 5/09/2020 Les mariés vont faire construire leur maison sur la commune.
- En raison de la crise sanitaire, le 11 novembre prochain la clique de Lacanche viendra au cimetière de Maligny avec trois musiciens seulement et une gerbe sera déposée en présence d'un public de cinq personnes.

Clôture de la séance à 21 h